



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 50080

Texte de la question

M. Andre Rossinot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les vives inquiétudes exprimées par les sapeurs-pompiers volontaires de Meurthe-et-Moselle concernant la non-parution à ce jour de l'arrêté fixant le taux des vacations horaires en leur faveur. Cette situation est particulièrement mal ressentie, compte tenu de l'adoption le 3 mai 1996 des dispositions relatives au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'assurer de la parution prochaine de cet arrêté qui permettra que soit véritablement reconnu le travail accompli par les sapeurs-pompiers volontaires sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Rossinot André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50080

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1609